MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ
Clermont côté sud

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : Contribution Climat Energie : motion pour une redistribution partielle aux territoires

L'an deux mille dix-huit, le quinze du mois de novembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes à Veyre Monton, sous la présidence du président, Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :
En exercice : 51
Présents : 40
Absents : 16
- **Dont suppléés :** 5
- **Dont représentés :** 8

Votants : 48

Date de convocation : le 09 novembre 2018

Présents : MM. ARESTÉ Jean-Claude, BARIDON Jean, BAYOL Jean-Pierre (S), Mme BERTOLOTTO Marianne, MM.BLANCHET Roland, BONJEAN Roland, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, M. BRUN Éric, Mme BRUNET Marie Hélène, MM. CHAPUT Christophe, CHARLEMAGNE Serge, CHATRAS Dominique (S), Mme COPINEAU Caroline, MM. DESFORGES Antoine, DEGEORGES Patrick, DEMERE Jean François, Mmes FEDERSPIEL Hélène, FROMAGE Catherine, GILBERTAS Cécile, MM. GUELON Dominique, GUELON René, Mmes GUILLOT Nathalie, HEALY Bénédicte, MOULIN Chantal, MM. PAILLOUX Christian, PALASSE Bernard, PALLANCHE Jean Henri, PAULET Gilles, PELLISSIER Alain (S), PÉTEL Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PIGOT Pascal, PRADIER Yves, SAVAJOL Bernard, SERRE Franck, THOMAS Éric (S), Mmes TISSUT Audrey (S), TROQUET Bernadette, M. VIALAT Gérard.

Absents : M. BROSSARD Pierre a donné pouvoir à GUILLOT Nathalie, Mme CAMUS Josette a donné pouvoir à GUELON Dominique, MM. CHOUVY Philippe, Mme DUPOUYET BOURDUGE Valérie adonné pouvoir à DESFORGES Antoine, MM. GEORGES Christophe, FAFOURNOUX Yves a donné pouvoir à MOULIN Chantal, MM. JULIEN Thierry, LEPETIT Roger a donné pouvoir à SERRE Franck, MARC CHANDEZE Philippe, MAUBROU Emmanuel, a donné pouvoir à HEALY Bénédicte, MM. PELLISSIER Patrick, PERRODIN Gérard, Mme PFEIFER Joëlle a donné pouvoir à PÉTEL Gilles, MM. ROCHE Jean-Claude, TARTIERE Philippe, TRONEL François.

Secrétaire de séance : Madame Caroline COPINEAU

Alors que la France cherche à se positionner comme un leader mondial de la lutte contre le dérèglement climatique, on constate un retard dans la réalisation de ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le rapport publié le 8 octobre dernier par le GIEC (Groupement Intergouvernemental d'Expert pour le Climat) démontre à nouveau, et plus encore, l'urgence d'agir rapidement et d'accélérer le processus pour limiter la hausse des températures à 1.5° Celsius et rendre encore soutenable pour la population et la biodiversité l'impact du réchauffement climatique.

La mise en œuvre des actions qui permettront de concrétiser ces ambitions nationales et internationales passera inéluctablement par l'implication et l'action des territoires. Ces derniers se sont vu en effet transférer les compétences clés en matière de politique « énergie climat » avec notamment pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants l'obligation de réaliser un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) avant le 31 décembre de l'année en cours et

Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20181116-DE-18-180-DE
Date de télétransmission : 16/11/2018
Date de réception préfecture : 16/11/2018

pour les Régions celle d'un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

Toutefois, ces nouvelles compétences ont été transférées à ces collectivités sans moyen nouveau, ce qui limite leurs capacités à mettre en œuvre de manière inéluctable, ambitieuse, volontariste ces plans et schémas. Si l'on estime l'élaboration d'un plan ou schéma à environ 1 € par habitant, sa mise en œuvre à l'échelle du territoire, tous acteurs confondus, coûte de 100 à 200 € par habitant et par an : accompagnement dans la rénovation énergétique des patrimoines bâtis, lutte contre la précarité énergétique, développement des énergies renouvelables non carbonées, adaptation des territoires aux effets du changement climatique ...

Or, la France a récemment mis en place une fiscalité carbone via la contribution climat énergie (CCE) ; celle-ci permettra artificiellement de gonfler le prix des énergies fossiles et rendra les actions de transition énergétique plus rapidement rentables. Cette taxe, qui représente à ce jour quelque 8 milliards d'euros, en représentera plus de 15 en 2022.

Si les Français voient la fiscalité environnementale augmenter sans constater une accélération réelle de la transition énergétique et sans recevoir les bénéfices de cette dernière (emplois locaux, baisse des consommations d'énergie...), ils seront enclins à la considérer comme un simple moyen d'accroître les recettes publiques sous couvert d'écologie ; dès lors, ils n'en percevront aucunement le sens ni l'intérêt.

Mond'Arverne Communauté, en tant que Communauté de communes de 40 000 habitants, élabore actuellement son PCAET. Il constitue au-delà de son caractère réglementaire, une réelle opportunité de conduire le développement du territoire de manière pérenne et durable, et de contribuer, avec l'ensemble des acteurs locaux, à la lutte contre le changement climatique.

Cependant, il est acquis qu'il sera très difficile, sinon impossible, de mettre en œuvre la stratégie Air/Energie/Climat de Mond'Arverne Communauté sans de nouveaux moyens financiers. En effet, le coût direct de mise en œuvre du PCAET est estimé entre 10 et 100 € par habitant et par an (source : rapport Amorce – fév. 2017), selon le degré d'ambition du plan, soit une charge financière directe comprise entre 400 K€ et 4 000 K€ par an.

Au regard de la baisse structurelle des dotations d'État depuis de nombreuses années, il est impossible pour la collectivité d'envisager un tel engagement financier sans un soutien financier fort des différents partenaires, et notamment de l'État.

Au regard de ces éléments, il vous est proposé que Mond'Arverne Communauté s'associe à la revendication de nombreux réseaux de collectivités et d'élus (Régions de France, AMF, ADCF, France Urbaine) qui défendent depuis plusieurs années l'affectation d'une partie des recettes de la fiscalité « carbone » aux politiques Air/Energie/Climat des collectivités, notamment afin de financer la mise en œuvre des plans climat.

Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20181116-DE-18-180-DE
Date de télétransmission : 16/11/2018
Date de réception préfecture : 16/11/2018

En effet, à raison de 10 € par habitant par an pour les EPCI et de 5 € par habitant par an pour les Régions, cette Contribution Climat Énergie territoriale permettrait assurément à :

- Mond'Arverne communauté, de mettre en œuvre le programme d'actions de son PCAET, dont les objectifs dépendent obligatoirement et étroitement des ambitions de la France en matière de lutte contre le changement climatique (Loi de transition énergétique pour la croissance verte et stratégie nationale bas carbone) ;
- La France, de réaliser ses ambitions en matière de lutte contre le réchauffement climatique et de permettre à l'ensemble des Français de bénéficier des retombées de la transition énergétique, en contrepartie de la hausse de la fiscalité écologique ; par conséquent, de rendre lisible et concrète l'utilisation des recettes générées par la taxe « Carbone ».

Pour votre information, cette proposition de Contribution Climat Énergie territoriale a été adoptée à deux reprises au Sénat en 2016 et 2017, et soutenue par l'ensemble des groupes politiques. Face à cette demande généralisée des territoires, relayée par l'ensemble des structures représentatives des collectivités, le Gouvernement s'est engagé à travailler sur cette idée pour 2019.

Par ailleurs, cette demande a fait l'objet d'un avis favorable de la part de la commission Environnement, réunie le 13 septembre dernier.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

-DÉCIDE-

- **D'approuver cette motion qui vise à obtenir une redistribution partielle aux territoires de la contribution Climat Energie, à hauteur pour les EPCI de 10€/habitant/an,**
- **De demander au gouvernement et notamment à son Premier Ministre d'instruire et de donner une suite favorable à cette demande légitime, dès 2019, demande émanant de l'ensemble des territoires (Régions et EPCI) chargés de l'application au niveau local des dispositions la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre Monton
Le 16 novembre 2018

Le Président,

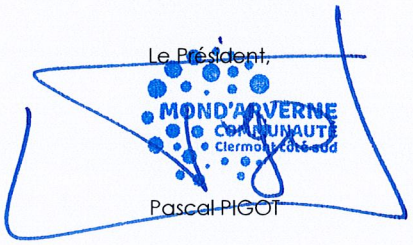

Pascal PIGOT

Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20181116-DE-18-180-DE
Date de télétransmission : 16/11/2018
Date de réception préfecture : 16/11/2018